

2^E CONGRÈS MONDIAL SUR LES REL

PLAN D'ACTION DE LJUBLJANA SUR LES REL 2017

Introduction

Les ressources éducatives libres (REL) favorisent une éducation de qualité équitable, inclusive, ouverte et participative en vue de l'instauration de sociétés du savoir où chacun trouverait sa place. Les REL sont des matériels d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur tout support, numérique ou autre, existant dans le domaine public ou publiés sous une licence ouverte permettant l'accès, l'utilisation, l'adaptation et la redistribution gratuits par d'autres, sans restrictions ou avec des restrictions limitées. Les licences ouvertes sont fondées dans le cadre existant du droit à la propriété intellectuelle, comme défini par les conventions internationales concernées pour respecter la paternité de l'œuvre. Les REL représentent une opportunité stratégique pour améliorer le partage des connaissances, le renforcement des capacités, ainsi que l'accès universel à un apprentissage et à des ressources d'enseignement de qualité.

Le 2^e Congrès mondial sur les REL est organisé par l'UNESCO et la Slovénie, et bénéficie du soutien généreux du Gouvernement slovène et de la Fondation William et Flora Hewlett. Ses objectifs sont les suivants :

- envisager des solutions pour répondre aux enjeux de l'intégration des pratiques et des contenus liés aux REL dans les systèmes éducatifs à travers le monde ;
- présenter les meilleures pratiques mondiales en matière de politiques, d'initiatives et d'expertise dans le domaine des REL ;
- et identifier des recommandations qui constituent manifestement les meilleures pratiques pour l'intégration des REL.

Le thème du 2^e Congrès mondial sur les REL – « Les REL pour une éducation de qualité, inclusive et équitable : de l'engagement à l'action » – reflète le rôle central que peuvent jouer ces ressources en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et tout particulièrement de l'objectif de développement durable 4 (ODD4) sur l'éducation de qualité.

En préparation du 2^e Congrès mondial sur les REL, six consultations régionales et une enquête sur les REL ont été organisées par le Commonwealth of Learning (COL), en étroite coopération avec l'UNESCO, ainsi qu'avec l'appui précieux de la Fondation William et Flora Hewlett et des pouvoirs publics des six pays hôtes (Brésil, Malaisie, Malte, Nouvelle-Zélande et Qatar)¹.

Les consultations régionales et l'enquête ont permis de mieux faire connaître les objectifs du 2^e Congrès mondial sur les REL et de faire le point sur la mise en œuvre de la [Déclaration de Paris sur les REL 2012](#) aux niveaux national et régional.

Le « Plan d'action de Ljubljana sur les REL 2017 » constitue le document final du 2^e Congrès mondial sur les REL. Il s'appuie sur les conclusions des consultations régionales, sur une consultation mondiale en ligne du document, organisée au cours des mois précédant le Congrès, et sur les délibérations de ce dernier. Le Plan d'action définit des mesures concrètes visant à intégrer pleinement les REL dans le cadre de la réalisation de l'ODD4 sur l'éducation de qualité.

Contexte

Le Plan d'action de Ljubljana sur les REL 2017 s'intègre à tous les cadres des Nations Unies concernés. La Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que tous les individus ont des droits et des libertés fondamentales, parmi lesquels figurent le droit de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées (article 19), ainsi que le droit à l'éducation (article 26). Le Plan d'action défend également les objectifs de la Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003). Il confirme la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), qui établit que : « L'accès équitable à une gamme riche et diversifiée d'expressions culturelles provenant du monde entier et l'accès des cultures aux *moyens d'expression et de diffusion constituent des éléments importants pour mettre en valeur la diversité culturelle et encourager la compréhension mutuelle* », ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) (article 24), qui reconnaît les droits des personnes handicapées à l'éducation.

En 2015, les Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs (ODD). L'ODD4 invite la communauté internationale à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Dans le cadre de son mandat pour conduire et coordonner l'action en vue de la réalisation de l'ODD4, l'UNESCO a pour mission de poursuivre cet objectif en s'appuyant sur la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action Éducation 2030 (2015). L'Organisation a un rôle important à jouer dans la promotion des REL, à tous les niveaux d'enseignement : de la petite enfance à l'enseignement supérieur, en passant par le primaire, le secondaire et l'enseignement et la formation techniques et professionnels, sans négliger les contextes éducatifs non formels et informels.

Les avancées concernant le potentiel transformateur des REL – renforcées par le développement des TIC et des infrastructures à large bande – ouvrent de nouveaux horizons pour la collaboration et le partage des connaissances entre éducateurs, institutions et pays. À condition d'être utilisées de façon efficace et appuyées par des pratiques pédagogiques rigoureuses, les REL peuvent contribuer à accroître radicalement l'accès à l'éducation par le recours aux TIC, offrant la possibilité de créer et de partager une plus large gamme de ressources éducatives pour satisfaire une plus grande diversité de besoins des éducateurs et des apprenants. Le développement de l'accès aux REL en ligne renforce l'étude individualisée, ce qui, ajouté au développement des réseaux sociaux et à l'apprentissage collaboratif, favorise les opportunités d'innovation pédagogique et de création des connaissances. Il convient de souligner l'importance de la maîtrise du numérique, dont les problèmes liés à la sécurité et la sûreté au cours du développement et de l'utilisation des contenus fondés sur les REL. Ces opportunités peuvent avoir des effets directs sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation, dans la mesure où d'autres conditions préalables à une éducation de qualité sont en place – comme des établissements d'enseignement dotés des ressources nécessaires et employant des personnels autonomes, recrutés et rémunérés de manière adéquate, bien formés, qualifiés et motivés.

Recommandations pour intégrer les REL en soutien à l'ODD 4

Afin que les REL atteignent pleinement leur potentiel transformateur et contribuent à la réalisation de l'ODD 4, elles doivent être mieux incorporées aux politiques et aux pratiques éducatives, que ce soit dans l'éducation préscolaire, l'enseignement postsecondaire et supérieur ou l'apprentissage tout au long de la vie. L'intégration de contenu fondé sur les REL sera subordonnée à un engagement en faveur du caractère libre et gratuit des REL et de leur consultation par des éducateurs, des institutions et des gouvernements, et nécessitera également de réunir d'autres conditions préalables à l'éducation de qualité.

1 Les six consultations régionales se sont tenues à : Kuala Lumpur (Malaisie) (Consultation régionale pour l'Asie, 1-2 décembre 2016), La Valette (Malte) (Consultation régionale pour l'Europe, 23-24 février 2017), Doha (Qatar) (Consultation régionale pour les États arabes, 27-28 février mars 2017), Port-Louis (Maurice) (Consultation régionale pour l'Afrique, 2-3 mars 2017), Sao Paulo (Brésil) (Consultation régionale pour les Amériques, 3-4 avril 2017) et Auckland (Nouvelle-Zélande) (Consultation régionale pour le Pacifique, 29-30 mai 2017).



Bien que les REL continuent à gagner du terrain, leur utilisation concrète ne progresse pas aussi rapidement que la prise de conscience de leur existence par les parties prenantes. À cet égard, cinq obstacles freinant l'intégration des REL ont été mis en évidence : 1) la capacité des utilisateurs à trouver, réutiliser, créer et partager les REL, 2) les barrières linguistiques et culturelles, 3) l'accès inclusif et équitable à des REL de qualité, 4) le changement des modèles de viabilité et 5) la création de cadres politiques favorables. Il convient de relever ces défis sans tarder car il est urgent d'agir pour atteindre l'ODD 4 sur l'éducation de qualité.

Les acteurs impliqués dans la création de connaissances sous forme de REL prouvent, par leur nombre croissant et leur diversité, que toutes les parties prenantes de l'éducation ont un rôle actif et synergique à jouer. Le Plan d'action de Ljubljana sur les REL se concentre sur les actions – ce qui doit être fait – étant entendu que plusieurs projets concerneront davantage certaines parties prenantes que d'autres.

Le présent document s'adresse aux éducateurs, aux formateurs d'enseignants, aux documentalistes, aux apprenants, aux parents, aux responsables des politiques éducatives (aux niveaux gouvernemental et institutionnel), aux associations d'enseignants et d'autres professions, aux associations étudiantes, aux syndicats d'enseignants et d'étudiants ainsi qu'aux autres membres de la société civile, aux organisations internationales et aux organismes de financement. Le soutien apporté par les décideurs aux niveaux gouvernemental et institutionnel est essentiel pour réaliser le Plan d'action de Ljubljana sur les REL. Il est également crucial que de nombreuses parties prenantes appuient les initiatives proposées afin que celles-ci soient mises en œuvre. Des parties prenantes précises sont identifiées dans les propositions d'actions envisagées.

Les mesures possibles qui abordent les enjeux liés aux REL sont exposées ci-après.

1. Renforcer les capacités des utilisateurs à trouver, réutiliser, créer et partager des REL

Pour bien utiliser les REL, les éducateurs, les apprenants et les documentalistes doivent être en mesure de consulter, de réutiliser, de modifier et de partager des documents créés sous licence libre. En outre, des outils accessibles pour trouver et récupérer des REL doivent être diffusés à grande échelle. Il est nécessaire que les gouvernements, les établissements d'enseignement, en particulier ceux de formation des enseignants et des documentalistes, ainsi que les associations professionnelles apportent leur soutien et agissent pour réaliser les mesures suggérées dans ce domaine.

Les actions proposées sont les suivantes :

Mieux faire connaître les REL et renforcer les capacités nécessaires à leur utilisation

- a) Renforcer les capacités des enseignants, des formateurs d'enseignants, des apprenants, des parents, des responsables des politiques éducatives, des documentalistes et des autres acteurs concernés pour informer sur la façon dont les REL peuvent développer l'accès à des ressources éducatives utiles, améliorer les acquis pédagogiques et réduire considérablement les coûts, et permettre aux apprenants de participer à la création de savoirs. Il s'agit notamment de sensibiliser aux termes utilisés pour désigner les REL dans d'autres langues si nécessaire;
- b) Proposer, dans le cadre de formations initiales et continues, un renforcement systématique et constant des capacités à trouver, modifier, créer, tenir à jour et partager des REL, qui ferait partie intégrante des programmes de formation des enseignants et des documentalistes, à tous les niveaux d'enseignement. Il s'agirait notamment de renforcer les capacités en matière de licences ouvertes, de droits d'auteur ainsi que de maîtrise du numérique, y compris en rapport avec les problèmes de sécurité et de sûreté au cours du développement et de l'utilisation des contenus fondés sur les REL;
- c) Diffuser les conclusions d'études sur les REL pour appuyer les modèles de bonnes pratiques, en mettant l'accent sur le rapport coût-efficacité, la durabilité et l'utilisation de nouveaux outils et technologies pour créer et partager les REL ;

Partager des REL

- d) Élaborer ou actualiser les cadres juridiques s'appliquant aux établissements d'enseignement et aux autres parties prenantes concernées afin de garantir que les éducateurs et les apprenants fassent une utilisation légalement admissible et une création des REL de qualité;
- e) Créer et soutenir des centres d'information qui fournissent aux utilisateurs des conseils sur les droits d'auteur et les licences s'appliquant aux matériels éducatifs ;
- f) Appuyer la mise en place et le développement, aux niveaux local, régional et mondial, de réseaux de pairs efficaces entre prestataires de services éducatifs partageant des REL, selon des catégories telles que la matière, la langue, l'établissement, la région, le niveau d'enseignement, etc.
- g) Modifier les cadres d'évaluation professionnelle s'appliquant aux éducateurs et aux autres parties prenantes de l'éducation afin de reconnaître et récompenser l'utilisation, la modification, la création ou le partage de REL encourageant de bonnes pratiques pédagogiques, ainsi que la participation active aux réseaux de REL ;
- h) Intégrer des fonctionnalités permettant aux créateurs de REL d'informer les utilisateurs des mises à jour et aux utilisateurs, de proposer une mise à jour ou une modification des REL ;

Trouver des REL

- i) Indexer les REL pour favoriser le recensement des REL existantes. Cela consisterait notamment à optimiser la recherche et la découverte de REL en autorisant le partage des métadonnées des REL (matière, licence, langue, établissement, région, niveau d'enseignement, etc.) entre les fournisseurs de contenu et les outils de recherche ;
- j) Élaborer et soutenir des mesures relatives à l'interopérabilité des plates-formes de partage des REL pour favoriser leur utilisation et leur durabilité.

2. Barrières linguistiques et culturelles

Les REL devraient être disponibles dans diverses langues, en particulier les langues moins utilisées, pour lesquelles les ressources sont rares ou qui sont en péril, y compris les langues autochtones. Elles devraient aussi être adaptées au contexte culturel dans lequel elles sont employées dans le cadre des droits de l'homme afin de susciter l'adhésion au niveau local. Pour qu'elles soient largement utilisées, il importe en outre que les acteurs de l'éducation acceptent de partager et exploiter des connaissances provenant de sources multiples. Le soutien actif des gouvernements, des institutions éducatives – notamment les centres de formation des enseignants et des bibliothécaires ainsi que les associations professionnelles, y compris celles qui sont responsables de l'harmonisation linguistique – est particulièrement important pour la réalisation de ces objectifs.

Les mesures suggérées sont les suivantes :

- a) donner aux éducateurs et aux apprenants les moyens de mettre au point des REL attentives à l'égalité des genres et culturellement et linguistiquement pertinentes, notamment dans les langues locales, en particulier les langues moins utilisées, pour lesquelles les ressources sont rares ou qui sont en péril. Cela suppose que l'on s'assure que les personnes concernées reçoivent le soutien et la formation nécessaires ;
- b) mettre à profit les technologies permettant de lever les barrières linguistiques ;

- c) encourager et promouvoir, dans la pratique comme dans les politiques, la mise au point de REL attentives aux spécificités culturelles et linguistiquement adaptées au contexte local ;
- d) encourager et promouvoir l'élaboration collaborative et la participation des communautés afin de stimuler l'adoption des REL dans différentes langues, y compris les langues moins utilisées, pour lesquelles les ressources sont rares ou qui sont en péril, ainsi que les langues autochtones;
- e) appuyer l'élaboration collaborative des REL, de façon que les parties prenantes, partout dans le monde, puissent plus facilement unir leurs efforts pour créer des collections numériques dans des établissements éducatifs situés dans des communautés, des villes ou des pays différents.
- f) Appuyer des stratégies permettant de surmonter les barrières culturelles afin de permettre le partage des connaissances.

3. Accès inclusif et équitable à des REL de qualité

Les REL devraient être accessibles aux apprenants de tous les âges, dans des contextes d'éducation formelle comme non-formelle, y compris les personnes en situation de handicap, les personnes vivant dans des zones isolées (y compris les nomades) et les personnes socialement et/ou économiquement défavorisées, ainsi que celles qui ont été déplacées ou qui sont réfugiées, et ce, dans tous les cas, à l'intérieur d'un cadre qui garantisse l'égalité des genres. De plus, les infrastructures telles que l'électricité, l'Internet, les médias et les dispositifs permettant l'accès aux REL représentent encore un défi dans de nombreuses régions du monde, y compris dans certains contextes nationaux. C'est pourquoi il importe que l'on puisse créer, trouver, utiliser, modifier et partager des REL dans toutes sortes de contextes et de médias. Il conviendrait en outre de mettre sur pied des mécanismes garantissant la qualité des ressources afin que celles-ci soient utilisées en toute confiance par la communauté éducative. Étant donné l'usage hétérogène des REL – depuis les contextes réglementés tels que l'enseignement public jusqu'à l'apprentissage informel tout au long de la vie en passant par des domaines sensibles comme la santé et les sciences de la vie – les mécanismes d'assurance qualité devraient, au-delà des systèmes d'accréditation officiels, inclure des examens libres et collaboratifs par les pairs, la collecte de statistiques sur les utilisateurs et des systèmes de retour d'information informels. Le soutien actif des gouvernements, des institutions éducatives – notamment les centres de formation des enseignants et des bibliothécaires ainsi que les entités responsables de l'assurance qualité et les associations professionnelles – est particulièrement important pour la réalisation de ces objectifs. Les idéaux de la justice sociale devraient être intégrés au développement des REL.

Les mesures suggérées sont les suivantes :

Soutenir la conception et l'utilisation de REL accessibles et inclusives

- a) assurer l'accès aux REL dans les médias qui répondent le mieux aux besoins et à la situation matérielle des apprenants ciblés ainsi qu'aux objectifs pédagogiques des cours ou matières pour lesquels ces ressources sont fournies. Cela implique aussi, le cas échéant, des modalités d'accès hors ligne ;
- b) diffuser les REL dans des formats accessibles qui en permettent l'utilisation efficace par tous, y compris les personnes handicapées, en appliquant les directives internationales existantes en matière d'accessibilité pour des publics aussi larges que possible ;
- c) faire en sorte que les REL soient accessibles par différents médias, y compris les appareils mobiles, le soient dans des formats qui en permettent l'utilisation, la copie, l'adaptation, la combinaison et le partage ;
- d) soutenir les investissements publics dans les infrastructures large bande afin d'élargir l'accès à l'apprentissage mobile, en particulier dans les communautés rurales et reculées ;
- e) veiller à ce que les REL soient disponibles dans les environnements d'apprentissage formels, non formels, à distance et mixtes ;
- f) s'assurer que les procédures d'accès aux REL et de création et de partage de ces ressources utilisées par la communauté mondiale des REL respectent les principes d'égalité des genres et d'inclusion. Des programmes spécialement conçus pour faciliter l'accès et la capacité de participation au processus d'apprentissage des femmes et des filles, des personnes économiquement et/ou socialement défavorisées, des personnes déplacées, réfugiées ou nomades et des apprenants handicapés par l'utilisation, la modification et le partage des REL pourraient notamment être envisagés à cet effet ;

Soutenir la mise en place de mécanismes d'assurance qualité pour les REL

- g) prévoir des systèmes de contrôle de la qualité par les pairs lors de la création ou de la révision de REL. Ces systèmes pourraient comprendre la validation libre et collaborative des contenus par les pairs, leur évaluation sociale et la collecte des commentaires des utilisateurs (apprenants, par exemple) et des producteurs (éducateurs, par exemple) ;
- h) soumettre les REL à des contrôles réguliers, externes et internes, de la qualité, au même titre que l'ensemble des ressources pédagogiques d'un même établissement. Il faudrait notamment améliorer les capacités des professionnels de l'assurance qualité afin qu'ils aient une bonne compréhension des REL et de leur intégration dans l'enseignement et l'apprentissage ;
- i) définir au niveau national et dans chaque établissement des normes, des mesures de référence et les critères d'assurance qualité correspondants en vue de valider la qualité des REL.

4. Changement des modèles de viabilité

Les REL remettent en question les modèles traditionnels et stimulent l'apparition de modèles novateurs et durables de création et de d'utilisation des ressources éducatives. Les REL créent aussi la possibilité pour de nouveaux prestataires de pénétrer la sphère de l'éducation avec des modèles innovants conçus dès l'origine pour être ouverts. Il est nécessaire de recenser l'éventail complet des modèles novateurs durables possibles et les avantages qu'ils offrent aux gouvernements, aux établissements, aux éducateurs, aux bibliothécaires et aux apprenants. Il faut aussi développer des solutions novatrices et concevoir de nouveaux modèles durables à valeur ajoutée qui garantissent aux apprenants l'accès à des expériences pédagogiques de grande qualité et aux ressources et outils sur lesquels ils ont besoin de s'appuyer.

Afin d'intégrer les REL, les États membres devront analyser leurs objectifs et leurs besoins éducatifs pour soutenir le développement, l'adoption, la maintenance, la diffusion et l'évaluation de ces contenus. Si besoin, ils pourront faire appel à des mécanismes pour financer ce travail et adapter leurs structures à l'intégration des REL, y compris leurs modèles d'approvisionnement éducatifs ou la manière dont les enseignants sont encouragés à promouvoir les REL. Le soutien et les initiatives de la part des gouvernements et des institutions éducatives en particulier sont importants pour permettre la mise en application de ces objectifs.

Les mesures suggérées sont les suivantes :

- a) analyser les opportunités stratégiques que les REL offrent aux gouvernements et aux établissements de proposer un enseignement de meilleure qualité tout en améliorant au maximum son accessibilité matérielle et économique équitable. Des recherches pourraient notamment être menées sur les différents éléments constitutifs d'un modèle durable de REL (par exemple coûts respectifs du partage, de l'adoption, de l'adaptation, de l'assemblage et de la création de REL et de la formation de formateurs) ;



- b) définir les caractéristiques d'un modèle économique interne qu'un gouvernement ou un établissement devrait viser pour tirer des avantages stratégiques des REL. Cela pourrait impliquer notamment la promotion de modèles axés sur les résultats d'apprentissage ;
- c) définir les différentes caractéristiques d'un modèle économique externe qu'un gouvernement ou un établissement pourrait exiger lors de l'achat de matériels ou services éducatifs pour s'assurer que les fournisseurs ou prestataires exploitent pleinement les avantages stratégiques que confèrent les REL. Les REL pourraient aussi être inscrites dans le cahier des charges lors des appels d'offres lancés par un gouvernement ou un établissement ;
- d) analyser les changements apportés par les REL aux processus liés à la création et à l'utilisation de services éducatifs de qualité, en explorant les multiples stratégies et modèles aptes à faciliter les pratiques en matière de REL qui permettent d'obtenir des résultats pédagogiques efficaces. Ces stratégies et modèles incluent l'élaboration collaborative des REL, leur réutilisation et amélioration constante par les éducateurs et les apprenants, et des approches pédagogiques ouvertes dans lesquelles les élèves s'engagent dans des pratiques d'apprentissage générant de nouvelles REL qui deviennent un bien commun ;
- e) définir la valeur ajoutée des REL propres à créer des communautés transcendant les établissements et les pays dans lesquelles l'accent est mis sur la participation et la cocréation, favorisant ainsi la création collective de valeur et l'innovation et amenant les individus à unir leurs efforts pour une cause commune. Il pourrait être nécessaire aussi d'encourager et de faciliter la conception des REL fondée sur la collaboration entre pairs
- f) Examiner comment les flux financiers en provenance des gouvernements, des apprenants, des donateurs et d'autres sources vont alimenter ce modèle durable pour produire les types de ressources nécessaires à une éducation de qualité ;
- g) définir les caractéristiques d'un modèle durable interne qu'un gouvernement ou un établissement devrait viser pour tirer des avantages stratégiques des REL. Cela pourrait impliquer notamment la promotion de modèles axés sur les résultats d'apprentissage ;

définir les différentes caractéristiques d'un modèle économique externe qu'un gouvernement ou un établissement pourrait exiger lors de l'achat de matériels ou services éducatifs pour s'assurer que les fournisseurs ou prestataires exploitent pleinement les avantages stratégiques que confèrent les REL. Les REL pourraient aussi être inscrites dans le cahier des charges lors des appels d'offres lancés par un gouvernement ou un établissement ; déterminer quels sont les caractéristiques des modèles des REL qui génèrent des revenus et qui sont durables, y compris éventuellement les services traditionnels liés aux ressources éducatives libres. On pourrait également envisager des modes de génération de revenus non traditionnels fondés sur la réciprocité tels que dons, adhésion en tant que membre, paiement à la carte et financements participatifs ;

- h) définir les politiques, incitations et modes de reconnaissance nouveaux qui pourraient être inclus dans les modèles existants afin d'exploiter pleinement les avantages offerts par les REL. On pourrait notamment récompenser les contributions aux REL telles que les innovations apportées aux programmes d'enseignement au moment par exemple de décider des titularisations ou des promotions annuelles ;
- i) explorer les possibilités de création de partenariats publics-privés entre les différents acteurs des REL.

5. Création de cadres politiques favorables

Pour généraliser les REL, il est primordial de formuler, d'adopter et de mettre en œuvre des politiques favorisant des pratiques efficaces en matière de REL. À cet égard, il est plus probable que les flux de financement découlent de l'adoption de directives ; les politiques peuvent être appliquées à l'aide d'approches tant ascendantes que descendantes. L'élaboration d'initiatives stratégiques au sein des gouvernements et des établissements facilitera l'intégration des REL. Il s'avère que les positions stratégiques intégrées dans les politiques existantes ont plus de poids que les positions stratégiques seules. De plus, les mesures relatives aux REL décidées au niveau gouvernemental favoriseront et étayeront celles décidées au niveau institutionnel. Les objectifs des politiques relatives aux REL sont la sensibilisation aux avantages offerts par les REL, le financement de recherches fondées sur des données probantes, les mesures incitant à suivre les bonnes pratiques d'éducation ouverte, et la promotion de stratégies et pratiques soutenant l'utilisation des REL. Ces politiques devraient encourager les institutions et/ou les éducateurs à considérer le matériel didactique fondé sur les REL comme faisant partie intégrante du programme et non comme étant un élément périphérique. Elles devraient également accorder un statut prioritaire à l'échange de connaissances en établissant des mécanismes permettant aux gouvernements et autres parties prenantes d'appuyer la réalisation de l'ODD 4 relatif à une éducation de qualité. Ces mesures en matière de REL devraient être fondées sur des recherches qui apportent la preuve des avantages stratégiques de ces ressources pour faire baisser les coûts tout en améliorant la qualité et l'accès à l'éducation. Cela inclut les recherches comparatives qui prouvent les économies réalisées grâce aux REL, et celles qui attestent des avantages professionnels qu'offrent les REL aux éducateurs et aux apprenants. Les politiques relatives aux REL devraient aussi utiliser un langage courant et des expériences concrètes pour permettre d'améliorer la compréhension et les résultats de la mise en œuvre. Les mesures ci-après peuvent être recommandées pour surmonter ces obstacles, l'appui et l'intervention des gouvernements et des établissements d'enseignement étant particulièrement importants pour la réalisation de ces mesures. En outre, l'appui et l'intervention des éducateurs, des syndicats de l'enseignement, des établissements de formation des enseignants et des bibliothèques sont nécessaires à la mise en œuvre efficace de ces mesures, pour garantir qu'elles soient de qualité et pertinentes en termes d'application pratique ;

Les mesures proposées sont les suivantes :

- a) élaborer des stratégies qui prévoient que toutes les ressources pédagogiques financées par des fonds publics soient mises à disposition du public sous licence libre ;
- b) veiller à ce que des modèles de financement durables soient en place pour mettre en œuvre les politiques et pratiques en matière de REL, y compris en augmentant le financement interne de l'éducation ;
- c) encourager le corps enseignant à publier des fichiers numériques librement modifiables et accessibles dans des dépôts de REL à disposition du public ;
- d) inclure une note favorable aux REL dans les visions et énoncés de mission gouvernementaux et institutionnels ;
- e) e) montrer, dans la stratégie, comment une utilisation efficace des REL peut appuyer et servir les grandes priorités de développement, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- f) les politiques nationales et institutionnelles devraient être des outils permettant de renforcer l'approche holistique et de coordonner les actions des différentes parties prenantes ;
- g) encourager la création de liens entre les politiques de REL et d'autres politiques d'éducation ouverte telles que la politique d'Accès libre, mais aussi les politiques de Gouvernement ouvert et de Données ouvertes (en ce qui concerne les licences accordées pour les ressources publiques).
- h) montrer, dans la stratégie, comment une utilisation efficace des REL peut appuyer et servir les grandes priorités de développement, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- i) veiller à ce que des modèles de financement durables soient en place pour mettre en œuvre les politiques et pratiques en matière de REL ;
- j) encourager la création de liens entre les politiques de REL et d'autres politiques d'éducation ouverte telles que la politique d'Accès libre, mais aussi les politiques de Gouvernement ouvert et de Données ouvertes (en ce qui concerne les licences accordées pour les ressources publiques).

Conclusions

Le Plan d'action de Ljubljana sur les REL 2017 porte sur les actions concrètes à mener dans cinq domaines stratégiques pour contribuer à généraliser les REL en vue de la réalisation de l'ODD 4 relatif à un apprentissage de qualité tout au long de la vie. La communauté mondiale des REL, qui ne cesse de se développer, offre une base solide pour collaborer, échanger des connaissances et prendre des mesures à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale. Les parties prenantes de l'éducation devraient s'assurer en outre qu'un ensemble d'indicateurs et de mécanismes de suivi et d'évaluation est mis en place pour appuyer ces domaines d'action. Lorsque les REL sont bien planifiées et exécutées, elles peuvent offrir de vastes possibilités d'amélioration des résultats de l'apprentissage, de la qualité de l'enseignement et de l'efficacité du partage des connaissances. Les REL offrent aussi la possibilité de renforcer la démocratisation des connaissances en mettant les supports pédagogiques et d'apprentissage à la disposition des enseignants et des apprenants à plus grande échelle tout en offrant des possibilités éducatives abordables. Si les conditions préalables à une éducation de qualité sont en place, les REL peuvent servir pleinement à aider les pays à réaliser l'ODD 4. Le Plan d'action de Ljubljana sur les REL incarne une volonté collective de convertir les engagements en faveur des REL en actions concrètes pour contribuer à atteindre l'ODD 4 par le biais des piliers essentiels que sont l'accès, l'équité et l'inclusion.

